

ORGANISME DE FORMATION

N° Siret : 783 343 072 00048

N° déclaration d'activité : 41 54 02785 54

Certificat de Qualification Professionnelle Educateur de Tennis 2024/2025



La Ligue Grand Est de Tennis est une association régie par la loi de 1901, en charge de :

- Promouvoir, Organiser et Développer la pratique du tennis, du Padel et du Beach tennis dans la Région.*
- Réunir les clubs affiliés, Encourager et Soutenir leurs efforts, et Coordonner leurs activités.*

CQP EDUCATEUR DE TENNIS

Cette qualification permet d'enseigner le tennis loisir à tout public en collectif, jusqu'au premier niveau de compétition.

Le Centre de Formation de la Ligue Grand Est de Tennis propose, une formation de CQP ET visant à préparer les stagiaires à un métier, les aider à obtenir le diplôme et ainsi contribuer à développer la pratique du tennis loisir dans la région au sein des clubs.

Durée de la Formation :

220H réparties en :

4 semaines en centre de formation (soit 120 heures) :

du 28 Octobre au 1^{er} Novembre 2024

les 14 et 15 Décembre 2024

du 17 au 21 Février 2025

du 14 au 18 Avril 2025

60 heures et plus en Club

40 heures en e-learning :

à valider du 28 Octobre 2024 au 18 Avril 2025

Lieux de la formation

Les sites seront ouverts sous condition de 6 Stagiaires minimum par site

« **Centre de Ligue Champagne** », 83 avenue de l'Europe, 51100 REIMS

« **Centre de Ligue Lorraine Sud** », Route de l'Aviation, 54600 VILLERS LES NANCY

« **Centre de Ligue Alsace** », Rue Baden Powell, 67200 STRASBOURG

Inscriptions en Ligne

Date de démarrage des inscriptions:

4 Mars 2024

Clôture des inscriptions en ligne:

13 Mai 2024

Date limite retour des pièces justificatives:

31 Mai 2024

Certification

En Juin 2025 (dates précises à fixer)

Rattrapage : Vendredi 29 Août 2025

Des évaluations formatives sont organisées tout au long de l'année afin de préparer aux épreuves certificatives de fin de formation.

Les compétences sont évaluées en lien avec le référentiel **RNCP 38275** du certificat. A l'issue des certifications, les différents blocs de compétences (UC) peuvent être acquis de manière totale ou partielle.

Objectifs de la formation au CQP ET :

La formation au CQP Educateur de Tennis correspond à un contexte caractérisé notamment en vue de permettre à la FFT de :

- répondre à sa mission formatrice dans l'enseignement sur le territoire français, métropolitain et ultramarin de toutes les disciplines rattachées à sa délégation (initiation et développement)
- former des enseignants afin de structurer les écoles de tennis des clubs et offrir aux pratiquants une qualité et une sécurité d'encadrement : sécuriser les pratiques d'enseignement qui se développent notamment hors du cadre fédéral faute de certification adaptée.
- permettre aux pratiquants et joueurs / joueuses d'obtenir une certification pour pouvoir enseigner le tennis contre rémunération et faire bénéficier les pratiquants de leur expertise de cette pratique.
- répondre aux besoins énoncés par les dirigeants de clubs en enseignants du tennis
- soutenir la compétitivité sportive, académique et économique de la France dans l'activité du tennis.

Ainsi, le titulaire du Certificat de Qualification Professionnelle Educateur de tennis (CQP ET) a vocation à faire découvrir et à accompagner les pratiquants dans la découverte, l'initiation et la poursuite de l'activité tennis tout en veillant à leur sécurité et à celle des tiers.

Débouchés :

Le titulaire du CQP Educateur de Tennis est susceptible d'encadrer tout public, en cours collectif, dans le cadre d'initiation, de découverte ou d'animation au tennis.

Le titulaire du CQP Educateur de Tennis exerce son activité professionnelle au sein d'associations, de collectivités ou de structures du secteur marchand.

Suite de parcours :

Ce certificat constitue également une voie d'accès au Diplôme d'Etat de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (DEJEPS) spécialité « Perfectionnement sportif - Tennis »

Atouts de cette formation :

- . 120 heures de formation sur site + 40h en e-learning + 60 heures minimum en alternance
- . Antennes de formation : Les Centres de Ligue de Reims, de Villers les Nancy, de Strasbourg.
- . Grâce à cette organisation, les futurs stagiaires peuvent continuer à enseigner au sein de leur structure d'accueil
- . De nombreux intervenants reconnus dans leur domaine
- . Formation éligible au CPF

Méthodes pédagogiques mobilisées :

- . Des mises en situation sur le terrain, des apports théoriques, des exercices en sous-groupes, des études de cas, de la co-construction de contenus, des débats, des jeux de rôles.
- . La mise en pratique lors de l'alternance en club.
- . Exposés du Formateur

Equivalence Pas d'équivalence.

Passerelle Pas de passerelle.

PREREQUIS EXIGES A L'ENTREE DANS LE PROCESSUS DE FORMATION

Le(la) candidat(e) au CQP Educateur Tennis doit répondre aux exigences à l'entrée dans le processus de formation.

L'organisme de formation est garant de la vérification de ces exigences.

Il ne sera pas possible d'entrer en formation sans avoir validé tous les prérequis.

Les Prérequis sont les suivants :

1) Être titulaire d'une pièce administrative justifiant de l'identité du (de la) candidat(e)

Le(la) candidat(e) doit présenter l'une des pièces suivantes en cours de validité :

Joindre une photocopie lisible - recto/verso sur un même côté au format PDF - A4 :

(les photos prises depuis un tel portable seront non recevables)

- Carte nationale d'identité française ou étrangère
- Passeport français ou étranger
- Permis de conduire français, sécurisé, délivré depuis le 16 septembre 2013 suivant le décret du 09 novembre 2011.
- Carte de combattant(e) délivrée par les autorités françaises
- Carte d'identité ou carte de circulation délivrée par les autorités militaires françaises
- Carte de séjour temporaire, carte de résident, certificat de résidence de ressortissant algérien, carte de ressortissant d'un État membre de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen, conformément à la réglementation des étrangers, ces titres doivent être à jour concernant l'adresse déclarée.

Cas particulier d'un mineur :

- **Pièce justificative d'identité du mineur** (si la pièce d'identité ne peut être présentée, un livret de famille ou un extrait d'acte de naissance est accepté),
- **Pièce justificative d'identité de son représentant** (père ou mère disposant de l'autorité parentale/jugement de tutelle + pièce d'identité de la personne désignée tuteur),
- **Une autorisation parentale autorisant le mineur** à entrer en formation sera également demandée

→ Télécharger "l'Autorisation parentale d'entrée en formation (pour les mineurs)"

2) Être titulaire d'une attestation de premiers secours conformément à la réglementation en vigueur fixant le Référentiel National de Compétences de Sécurité Civile relatif à l'unité d'enseignement « prévention et secours civiques de niveau 1 » (PSC1) ou équivalent à cette attestation.

→ Télécharger le Guide PSC1 des diplômés en vigueur

3) Être âgé(e) de 16 ans révolus à l'entrée en formation.

4) Justifier d'un niveau de pratique en tennis :

Être capable de justifier à l'entrée en formation d'un niveau de jeu équivalent à 30/2 (classement fédéral FFT).

Il est procédé à la vérification de cette exigence préalable au moyen :

- soit d'une attestation de licence FFT **justifiant un niveau de jeu de 30/2 minimum** (être ou avoir été classé à 30/2, classement FFT)

- soit d'une séance de démonstration de 15 minutes sous le contrôle de deux évaluateurs de l'organisme de formation habilité à cet effet.

La répartition des différentes séquences, en partenariat et/ou en opposition, est la suivante :

- Fond de court : environ 5 mn
- Filet : environ 5 mn
- Service et jeu : environ 5 mn

5) Être capable de justifier l'absence de contre-indication à la pratique et à l'encadrement de la discipline par la production d'un certificat médical attestant de cette non contre-indication

→ *Télécharger le modèle de Certificat médical*

COÛT DE LA FORMATION et PRISE EN CHARGE

Coût de la formation

- Coût pédagogique : 1920 €
- Pas de frais de dossier
- Hébergement et déplacements à la charge des stagiaires ou des clubs

Financement

Il existe plusieurs possibilités de financement des coûts pédagogiques de la formation :

- 1) Dans le cadre d'une demande individuelle **auprès de l'Afdas pour les salariés du club** (formation éligible au Contrat de Professionnalisation)

Prise en charge dès lors que le club est à jour de ses contributions auprès de l'opérateur de compétences, l'AFDAS.

→ *Télécharger le Formulaire AFDAS d'Identification des Entreprises du Sport*

- 2) Via votre **Compte Personnel de Formation (CPF)**

- 3) Par **France Travail (exPôle Emploi) et la Région Grand Est pour les demandeurs d'emploi**

Dans ces 3 cas, la demande de financement doit être effectuée du 11 mars au 31 mai

- 4) **Autofinancement par le club ou par le stagiaire : fournir, avant le 31 mai, un RIB du compte bancaire sur lequel la Ligue prélèvera le montant du coût pédagogique avec envoi de facture au titulaire du compte.**

INSCRIPTIONS EN LIGNE

Inscription en ligne via le formulaire accessible ci-dessous :

→ **[Formulaire Inscription CQP ET 2024-2025](#)**

Après la saisie en ligne, le candidat recevra une réponse automatique comme suit, l'inscription sera validée à réception des pièces nécessaires et du règlement.



Ouverture des inscriptions en ligne : **4 mars 2024**

Clôture des inscriptions en ligne : **13 mai 2024**

Date limite retour des pièces justificatives pour valider l'inscription : **31 mai 2024**
à **formations.ligue.grandest@fft.fr**

Récapitulatif des modèles à disposition et pièces à fournir pour valider l'inscription :

- *Attestation d'identité*
- *Autorisation Parentale d'entrée en formation pour mineur*
- *Diplôme PSC1 en vigueur*
- *Modèle de Certificat Médical pour la formation au CQP ET*

CONTACTS PRINCIPAUX

Responsable de l'Organisme de Formation :

Eric RAULIN - Tél : 06 36 48 21 51 – eric.raulin@fft.fr

Assistante administrative et financière:

Nadine GONCALVES - Tél : 03 26 85 36 70 – formations.ligue.grandest@fft.fr

AFDAS - Conseillère emploi formation-délégation Grand Est :

Véronique LEBRUN -Tél : 03 88 23 94 73 /07 85 42 33 44 www.afdas.com

Référent Handicap :

Lionel THIEBAUT – Tél : 06 52 43 86 16 – lionel.thiebaut@fft.fr

INDICATEURS DE RESULTATS

	2020	2021	2022	2023
Nombre de stagiaires	38	48	48	43
Abandons	0	0	0	0
Taux de réussite	78.95 %	83.34 %	62.50 %	93,54%
Rattrapages	21,05 %	16.66 %	37.50 %	6,46%
Taux d'échec	0%	0%	0%	0%

LIGUE GRAND EST DE TENNIS

Siège social : Maison Régionale des Sports – 13 Rue Jean Moulin – 54510 TOMBLAINE - Tél. 03.83.67.60.10

ligue.grandest@fft.fr - www.ligue-grandest-fft.fr

Gestion des Formations -Bureaux de Reims : 83 avenue de l'Europe – 51100 REIMS - Tél. 03.26.85.36.70

formations.ligue.grandest@fft.fr

N° SIRET : 783 343 072 00048 - N° DECLARATION ACTIVITE : 41 54 02785 54

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE TENNIS

